

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 05/2015

ง เป็น คริสาราคา DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En evercice 29 P

Nombre de conseillers :

Présents : 26

Votants: 29

Procurations: 03

Reçû en Préfetture le :

13. JAN. 2014

Certifié exécutoire

0 00000 0 00 000

ATTICHE 18: 12 JAN. 2014

L'An deux mille quinze, le sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 décembre 2014

<u>PRÉSENTS</u>: Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, LACLAU, ANGO, SALAÜN, SUZE.

PROCURATIONS

M. ZAMBONI

à

M. JOUSSEAUME

M. FERTE

à

Mme SUZE

Mme GIOA-MASSOT à Mme SEIB-TAUPIN

SECRETAIRE : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création de postes

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des services suite à une mutation et des départs à la retraite, il conviendrait de créer des postes comme suit :

Nbre	POSTE ACTUEL	HORAIRE
2	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	35 H
1	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	6,45 H

De plus, suite à une augmentation d'horaire hebdomadaire, il conviendrait de créer le poste suivant :

Nbre	POSTE ACTUEL	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	31 H	35 H

Vu l'avis favorable du CT en date du 06 janvier 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 abstentions : MM. Et MMES SUZE, GIOA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, ANGO, LACLAU, SALAÜN et PERTE);

> De greer les postes tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 janvier 2015

Lysiane MAUREL

Le Maire

2